



**DEC220860DR01**

**Décision portant nomination de Mme Joëlle PÉRARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et conception de Médicaments »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 portant création de l'UMR8038 et nommant M. Nicolas LEULLIOT, directeur de l'unité mixte UMR8038 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR8038<sup>1</sup> en date du 01/07/2019 ;

**Considérant** que Mme Joëlle PÉRARD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 11 au 12 décembre 2006 et du 8 au 10 janvier 2007 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Joëlle PÉRARD, Chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et conception de Médicaments » à compter du 02 /07 /2019

Mme Joëlle PÉRARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Joëlle PÉRARD, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Pour la Déléguée régionale

Le directeur de l'unité  
Nicolas LEULLIOT

Et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale  
Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Marie-Hélène PAPILLON

 Frédéric VALES



Visa de la présidente de l'Etablissement public expérimental – Décret N°2019-209 du 20 mars 2019  
Christine CLERICI

  
Christine Clerici  
Présidente

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale)